

Requête présentée au Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE
DES BOUCHES DU RHÔNE
en vue de la Désignation d'un Commissaire unique à la fusion

Les soussignés :

Pierre JAMET, ès qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de :

↳ La société **ALPELECTRIC**, société anonyme au capital de 45 735 €, ayant son siège social Route de Rambaud - 05000 GAP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le numéro 386 950 158,

Et

Tahar AZI, ès qualité de Président de :

↳ La société **FORCLUM MEDITERRANEE**, société par actions simplifiée au capital de 1 804 950 €, ayant son siège social ZAC de Saumaty Séon - Avenue de la Gare - 13016 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 388 758 617,

Ont l'honneur de vous exposer :

1. Que ces deux sociétés envisagent une fusion par absorption de ALPELECTRIC par FORCLUM MEDITERRANEE,
2. Que les sociétés ALPELECTRIC et FORCLUM MEDITERRANEE exercent des activités similaires et complémentaires :
 - ✓ ALPELECTRIC : Electricité générale, installation et travaux électriques, achat vente de tous appareils électriques électro-ménagers marchand de biens.
 - ✓ FORCLUM MEDITERRANEE : Installations électriques, génie climatique, plomberie, réseaux informatiques, éclairage public, signalisation, adduction et pompage de tous fluides tous systèmes de contrôle et de commande matériel et logiciels travaux et maintenance multiservices.
3. Que la société ALPELECTRIC a pour Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet TOUCHET - 1 T, rue Carnot - Le Relais - 05000 GAP
 - Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean RAUCH - 33, boulevard de la Libération - 05000 GAP
4. Que la société FORCLUM MEDITERRANEE a pour Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes titulaire : Société ERNST & YOUNG et AUTRES - 41, rue Ybry - 92576 NEUILLY SUR SEINE
 - Commissaire aux comptes suppléant : Société AUDITEX - Tour Ernst & Young - 11, allée de l'Arche - 92037 PARIS LA DEFENSE

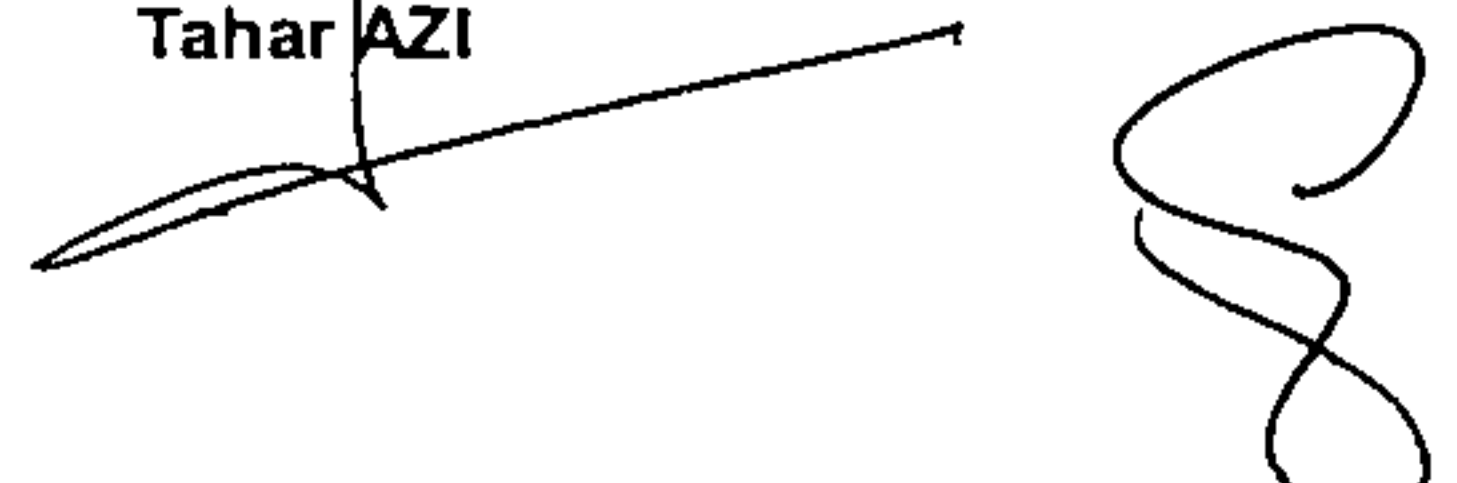
En conséquence ont l'honneur de vous demander :

De bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire unique à la fusion, chargé d'en faire rapport dans les termes de l'article L 236-10 du Code de commerce.

Requête présentée le 8 Juin 2007
En deux exemplaires

Pour la société ALPELECTRIC
Pierre JAMET

Pour la société FORCLUM MEDITERRANEE
Tahar AZI



Requête conjointe au Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE
en vue de la Désignation d'un Commissaire unique à la fusion

Les soussignés :

Pierre JAMET, ès qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de :

↳ La société **ALPELECTRIC**, société anonyme au capital de 45 735 €, ayant son siège social Route de Rambaud – 05000 GAP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GAP sous le numéro 386 950 158,

Et

Tahar AZI, ès qualité de Président de :

↳ La société **FORCLUM MEDITERRANEE**, société par actions simplifiée au capital de 1 804 950 €, ayant son siège social ZAC de Saumaty Séon – Avenue de la Gare – 13016 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 388 758 617,

Ont l'honneur de vous exposer :

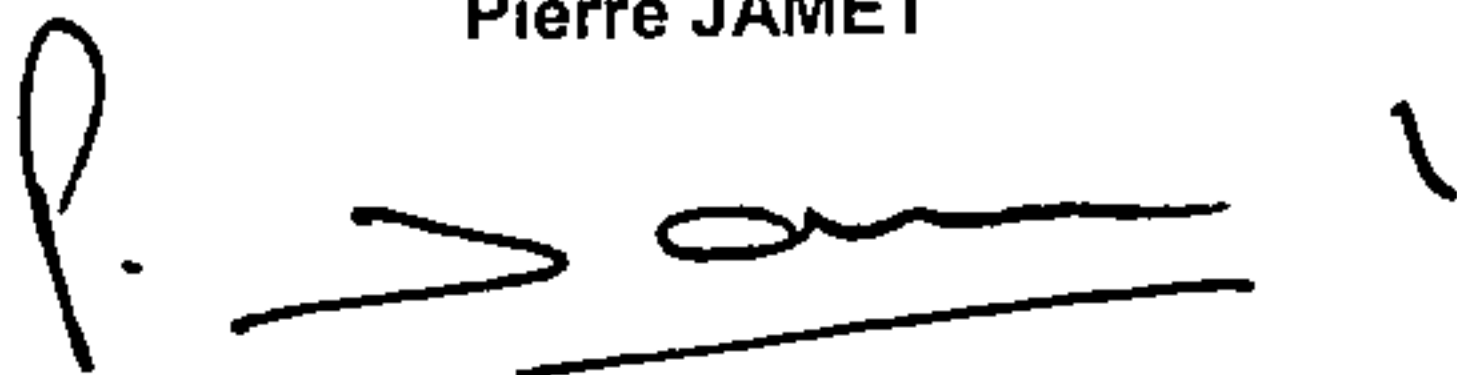
1. Que ces deux sociétés envisagent une fusion par absorption de ALPELECTRIC par FORCLUM MEDITERRANEE,
2. Que les sociétés ALPELECTRIC et FORCLUM MEDITERRANEE exercent des activités similaires et complémentaires :
 - ✓ ALPELECTRIC : Electricité générale, installation et travaux électriques, achat vente de tous appareils électriques électro-ménagers marchand de biens.
 - ✓ FORCLUM MEDITERRANEE : Installations électriques, génie climatique, plomberie, réseaux informatiques, éclairage public, signalisation, adduction et pompage de tous fluides tous systèmes de contrôle et de commande matériel et logiciels travaux et maintenance multiservices.
3. Que la société ALPELECTRIC a pour Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes titulaire : Cabinet TOUCHET – 1 T, rue Carnot – Le Relais – 05000 GAP
 - Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Jean RAUCH – 33, boulevard de la Libération – 05000 GAP
4. Que la société FORCLUM MEDITERRANEE a pour Commissaires aux comptes :
 - Commissaire aux comptes titulaire : Société ERNST & YOUNG et AUTRES – 41, rue Ybry - 92576 NEUILLY SUR SEINE
 - Commissaire aux comptes suppléant : Société AUDITEX – Tour Ernst & Young - 11, allée de l'Arche – 92037 PARIS LA DEFENSE

En conséquence ont l'honneur de vous demander :

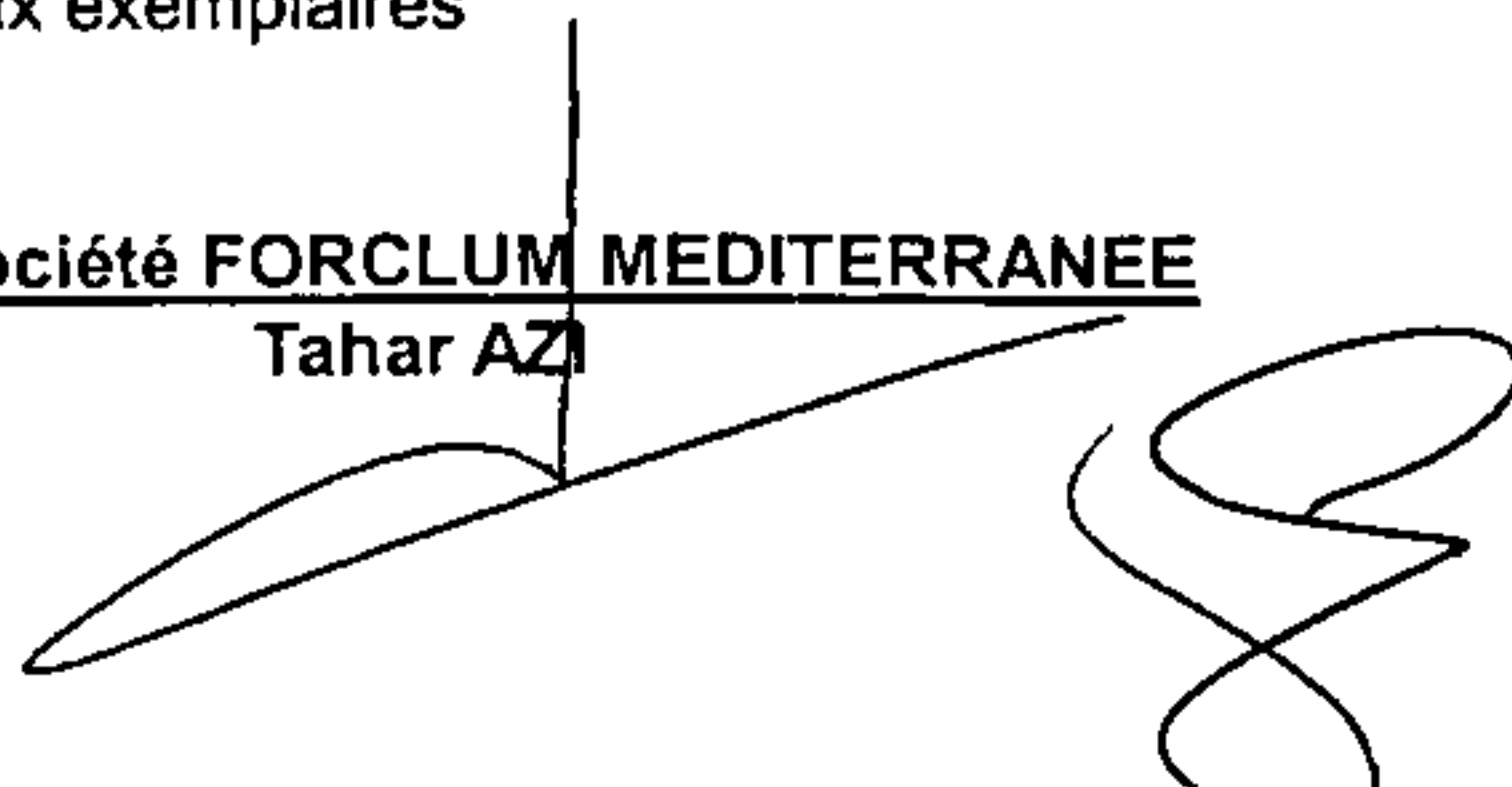
De bien vouloir procéder à la désignation d'un Commissaire unique à la fusion, chargé d'en faire rapport dans les termes de l'article L 236-10 du Code de commerce.

Requête présentée le 8 Juin 2007
En deux exemplaires

Pour la société ALPELECTRIC
Pierre JAMET



Pour la société FORCLUM MEDITERRANEE
Tahar AZI



ORDONNANCE

NOUS, Denis VIANO, Vice Président du Tribunal de Commerce de MARSEILLE,
assisté du Greffier,

VU la requête qui précède et les causes y énoncées,

VU les articles L.225-147 et L.236-10 du Code de Commerce et les articles 64 et
257 du décret du 23 mars 1967,

DESIGNONS : Monsieur Philippe de ASCENTIIS, Commissaire aux apports inscrit,
domicilié 6, avenue de Madrid 92200 NEUILLY SUR SEYNE

en qualité de Commissaire à la Fusion, ayant pour mission d'établir, sous sa
responsabilité, les modalités de la fusion et de vérifier les apports en nature qui doivent être
transmis par :

- la société ALPELECTRIC, société anonyme au capital de 45 735 €, ayant son siège social
Route de Rambaud - 05000 GAP immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GAP
sous le numéro 386 950 158,

à la Société :

- FORCLUM MEDITERRANEE, société par actions simplifiée au capital de 1 804 950 € ayant
son siège social ZAC de Saumaty Séon - Avenue de la Gare - 13016 MARSEILLE
et d'en dresser rapport,

DISONS que les actes modificatifs seront déposés au Greffe du Tribunal de
Commerce territorialement compétent, conformément au décret du 30 mai 1984,

LAISSONS les dépens à la charge du requérant,

DISONS qu'il nous en sera référé en cas de difficultés,

ORDONNONS le dépôt de la présente au Greffe de notre tribunal,

Fait à MARSEILLE, le 20 juin 2007.

LE VICE PRESIDENT.

Le Commis Greffier

Philippe de Asceniis

Denis Viano

Pour EXPEDITION conforme
délivrée le : 22 JUIN 2007

Pour la S.E.L.A.R.L.
P/Un Greffier Associé



Denis VIANO